



HAL
open science

Le Bossuet de Flaubert ou la dialectique de l'aigle et de l'oie

Stéphanie Dord-Crouslé

► **To cite this version:**

Stéphanie Dord-Crouslé. Le Bossuet de Flaubert ou la dialectique de l'aigle et de l'oie. *Revue Bossuet*, 2015, Réceptions de Bossuet au XIXe siècle, 6, pp.85-102. 10.15122/isbn.978-2-8124-6100-2.p.0085 . halshs-01298653

HAL Id: halshs-01298653

<https://shs.hal.science/halshs-01298653>

Submitted on 22 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le texte ci-dessous est la version « auteur » de l'article :

DORD-CROUSLÉ (Stéphanie), « Le Bossuet de Flaubert ou la dialectique de l'aigle et de l'oie », *Revue Bossuet*, n° 6, 2015, Réceptions de Bossuet au XIX^e siècle, p. 85-101

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-6100-2.p.0085](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-6100-2.p.0085)

A cependant été ajoutée la pagination de l'article publié.

[p. 85 =>]

LE BOSSUET DE FLAUBERT OU LA DIALECTIQUE DE L'AIGLE ET DE L'OIE

Dans son anthologie *Bossuet révélé par les grands écrivains*¹, Damien Blanchard ne mentionne Flaubert qu'une seule fois, pour une lettre envoyée à Maupassant en août 1878 dans laquelle le romancier joue avec la définition qu'il avait un temps prévu de faire figurer dans son *Dictionnaire des idées reçues* : « BOSSUET : est l'aigle de Meaux »², périphrase qu'il corrige alors sévèrement en jouant sur sa dimension aviaire : « L'aigle de Meaux me paraît décidément une oie »³. Ce serait néanmoins fausser la pensée du romancier que de la réduire à ce jugement tranché, comme suffira à le prouver un extrait de l'article nécrologique du *Gaulois* en date du 9 mai 1880 qui évoque au contraire un écrivain « récitant avec enthousiasme des phrases de Chateaubriand, de Bossuet ou de Victor Hugo »⁴.

On va donc essayer de replacer en contexte les rapports complexes et assez nourris que Flaubert a entretenus avec le grand orateur, en rappelant tout d'abord l'importance de Bossuet dans la formation intellectuelle de l'écrivain et la séduction que son lyrisme a toujours exercée sur lui. On verra ensuite comment le romancier incriminé a utilisé Bossuet comme palladium lors du procès intenté contre lui à l'occasion de la parution de *Madame Bovary*. Enfin, on cherchera à définir les contours contrastés de l'image que donnent de Bossuet

[p. 86 =>]

les documents épars préparés par Flaubert en vue de la rédaction du second volume de *Bouvard et Pécuchet*, une entreprise qui, rappelons-le, ne vit jamais le jour. En somme, on s'emploiera à faire voler l'aigle et l'oie de compagnie...

Comme tous les enfants du XIX^e siècle, de l'école primaire au lycée, Flaubert a reçu un enseignement où Bossuet tenait une place de choix⁵. On le sait, tous les manuels, les recueils des « plus beaux morceaux de notre langue dans la littérature des deux derniers siècles », pour

¹ *Bossuet révélé par les grands écrivains : anthologie et bibliographie (1960-2000)*, éd. Damien Blanchard, Étrépilly, Les Presses du village-C. de Bartillat, Collection Bleu, 2001, p. 78.

² Lettre à Louise Colet, [16 décembre 1852] ; G. Flaubert, *Correspondance*, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1980, t. II, p. 208.

³ Lettre à Guy de Maupassant, [9 ?] août 1878 ; G. Flaubert, *Correspondance*, éd. Jean Bruneau et Yvan Leclerc, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2007, t. V, p. 416.

⁴ Fourcaud, « Gustave Flaubert » [Nécrologie], *Le Gaulois*, dimanche 9 mai 1880, en ligne sur le site du centre Flaubert de l'université de Rouen (http://flaubert.univ-rouen.fr/biographie/necro_gaulois.php).

⁵ C'était vrai pour les garçons mais aussi pour les filles, comme le montrent les brouillons du passage décrivant l'éducation littéraire d'Emma Bovary dans son pensionnat (G. Flaubert, *Madame Bovary. Transcription intégrale du manuscrit*, sous la dir. de Yvan Leclerc et Danielle Girard, avril 2009, www.bovary.fr) : Bossuet est longtemps cité avant de disparaître finalement.

reprendre le titre d'un ouvrage effectivement utilisé par Flaubert ⁶, font la part belle à l'orateur, que ce soit pour les portraits, les péroraisons, les exordes, et bien sûr les discours et morceaux oratoires. Bien que l'inventaire après-décès de la bibliothèque du romancier ne se révèle pas d'une grande richesse dans ce domaine, on peut y relever la présence de trois volumes d'*Oraisons funèbres* ⁷ aujourd'hui malheureusement disparus ⁸. Si l'on excepte les lectures documentaires tardives menées pour *Bouvard et Pécuchet* sur lesquelles on reviendra, la seule fois où Flaubert mentionne une lecture suivie de Bossuet se situe en mars 1852, en pleine rédaction de *Madame Bovary* : il déclare alors « ne li[re] rien, sauf un peu de Bossuet, le soir, dans [s]on lit » ⁹. Cependant, Flaubert est suffisamment imprégné de certains de ces textes pour les citer de mémoire, sans avoir besoin de préciser leur source, dans la mesure où il sait pouvoir compter sur une connaissance partagée par son interlocuteur. Il avoue ainsi à son amie Léonie Brainne :

[p. 87 =>]

Je n'ai rien du tout à vous dire [...]. Le Samaritain n'a que son obole, « restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint » ¹⁰.

À cette innutrition directe, il faut encore ajouter celle qui se diffuse par la lecture d'autres écrivains, eux-mêmes tout imprégnés de Bossuet : Chateaubriand, par exemple.

Or les premiers jugements émis par Flaubert sur Bossuet font montre d'une admiration certaine. Dans une célèbre lettre d'août 1853 adressée à Louise Colet, Flaubert réécrit l'histoire entière de la littérature à l'aune des chaussants, sous la forme d'une vaste « digression de cordonnier ». Il réserve alors un sort très enviable à la prose de Bossuet :

Du temps de Louis XIV, la littérature avait les bas bien tirés ! ils étaient de couleur brune. On voyait le mollet. Les souliers étaient carrés du bout (La Bruyère, Boileau), et il y avait aussi quelques fortes bottes à l'écuycère, robustes chaussures dont la coupe était grandiose (Bossuet, Molière) ¹¹.

Ces « robustes chaussures dont la coupe était grandiose » sont donc particulièrement goûtées par Flaubert et on en trouve une preuve indirecte dans une note de lecture que le romancier relève entre 1854 et 1857 sur l'ouvrage de Jean Reynaud, *Philosophie religieuse*.

⁶ F. de La Place et F. Noël, *Leçons de littérature et de morale, ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue dans la littérature des deux derniers siècles*, 3^e éd., Paris, Le Normant, 1808. La référence se trouve dans la « bibliothèque de Flaubert » (G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*. Édition intégrale balisée en XML-TEI des documents conservés à la bibliothèque municipale de Rouen, accompagnée d'un outil de production de « seconds volumes » possibles, sous la dir. de Stéphanie Dord-Crouslé, 2012, <http://www.dossiers-flaubert.fr>).

⁷ Voir l'inventaire après décès des biens de Gustave Flaubert (Archives de la Seine-Maritime ; dressé par M^e Bidault le 20 mai 1880 ; transcrit par Matthieu Desportes), en ligne sur le site Flaubert de l'université de Rouen (<http://flaubert.univ-rouen.fr/biographie/>).

⁸ Voir le catalogue de la bibliothèque patrimoniale de Flaubert conservée à Canteleu, en ligne sur le site de la ville (<http://mediatheque.ville-canteleu.fr/catalogue-flaubert/>).

⁹ Lettre à Louise Colet, [1^{er} mars 1852] ; *op. cit.*, t. II, p. 55.

¹⁰ Lettre à Léonie Brainne, [15-16 mars 1877] ; *op. cit.*, t. V, p. 205. Flaubert cite l'*Oraison funèbre de Louis de Bourbon* : « [...] heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui s'éteint » (Bossuet, *Œuvres*, éd. Yvonne Champaillet et Bernard Velat, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1936, p. 218). Ajoutons que Flaubert, véritable auteur du « Rapport sur les médailles d'honneur décernées par l'Académie [de Rouen] aux meilleurs travaux littéraires dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie » prononcé par Alfred Nion lors de la séance du 7 août 1862, a dû examiner les œuvres d'Amable Floquet, récipiendaire avec Bouilhet cette année-là. Or l'historien est un spécialiste de Bossuet et l'auteur d'ouvrages que Flaubert vante par la bouche de Nion : ses *Études sur la vie de Bossuet* seront « plus tard un des monuments de notre histoire littéraire » (G. Flaubert, *Pour Louis Bouilhet*, éd. Alan Raitt, Exeter, University of Exeter Press, 1994, p. 8).

¹¹ Lettre à Louise Colet, [26 août 1853] ; *op. cit.*, t. II, p. 419-420.

Terre et ciel. En effet, il interrompt le fil de l'ouvrage pour manifester l'admiration qu'il éprouve à la lecture d'un passage que cite l'un des protagonistes mis en scène par Reynaud :

v p. 362 un beau fragment de Bossuet sur les anges gardiens qui portent nos prières à Dieu ¹².

[p. 88 =>]

Ce fragment vanté par le romancier décrit avec beaucoup de réussite l'aide que « l'ange d'oraison » apporte au mouvement ascensionnel des prières que le chrétien adresse à Dieu :

Cet ange vient recueillir nos prières, et « elles montent, dit saint Jean, de la main de l'ange jusqu'à la face de Dieu ! » Voyez comme elles montent de la main de l'ange : admirez combien il leur sert d'être présentées d'une main si pure. Elles montent de la main de l'ange, parce que cet ange, se joignant à nous, et aidant, par son secours, nos faibles prières, leur prête ses ailes pour les élever, sa force pour les soutenir, sa ferveur pour les animer ¹³.

Voilà donc un exemple de ce que Flaubert admire chez Bossuet, ce mouvement d'élévation que la prose de l'orateur rend intensément sensible et étonnamment visible. Mais plus précisément, Bossuet parle directement à l'un des « deux bonshommes distincts » qu'il y a « littérairement parlant » en Flaubert, celui « qui est épris de *guelades*, de lyrisme, de grands vols d'aigle, de toutes les sonorités de la phrase et des sommets de l'idée » ¹⁴ – ce qui pourrait d'ailleurs passer pour une évocation de la prose de Bossuet elle-même ! Mais Flaubert se méfie justement de cette proximité : elle lui fait redouter – et même éviter par principe – une fréquentation trop longue ou trop assidue des écrivains qui flattent cette facette de son tempérament littéraire. Flaubert croit à l'innutrition et prône la nécessaire fréquentation des classiques, mais, écrit-il à Louise Colet, « La Bruyère, qui est très sec, a mieux valu pour moi que Bossuet dont les emportements m'allaient mieux » ¹⁵. Flaubert a donc dû lutter contre cette convergence des tempéraments. Mais Bossuet est bien un maître pour lui, comme l'indique clairement une autre lettre à Louise Colet : « La Fontaine vivra tout autant que le Dante, et Boileau que Bossuet ou même qu'Hugo » ¹⁶. Bossuet est certainement du côté de ceux pour qui la question de la pérennité ou de l'éternité ne se pose pas.

[p. 89 =>]

Néanmoins, en ce qui concerne la correction de la langue, le jugement de Flaubert est inverse, quoique tout aussi tranché : les frères Goncourt rapportent que, selon lui, « Bossuet écrit mal » ¹⁷. Une citation présente dans les dossiers documentaires de *Bouvard et Pécuchet* permet de comprendre l'un des traits que Flaubert reprochait à l'orateur. Il s'agit d'un extrait du *Discours sur l'histoire universelle* dans lequel Flaubert a souligné une succession – effectivement fort peu euphonique – de « que » :

¹² G. Flaubert, « Notes de lecture prises sur Jean Reynaud, *Philosophie religieuse. Terre et ciel*, Paris, Furne, 1854 », 6 folios transcrits par Stéphanie Dord-Crouslé, 2010, en ligne sur le site Flaubert de l'université de Rouen (<http://flaubert.univ-rouen.fr/manuscrits/reynaud.pdf>).

¹³ J. Reynaud, *Philosophie religieuse : terre et ciel*, Paris, Furne, 1854, p. 362-363. Reynaud cite le *Sermon pour la fête des saints anges gardiens*.

¹⁴ Lettre à Louise Colet, [16 janvier 1852] ; *op. cit.*, t. II, p. 30 : « Il y a en moi, littérairement parlant, deux bonshommes distincts : un qui est épris de *guelades*, de lyrisme, de grands vols d'aigle, de toutes les sonorités de la phrase et des sommets de l'idée ; un autre qui fouille et creuse le vrai tant qu'il peut, qui aime à accuser le petit fait vrai aussi puissamment que le grand, qui voudrait vous faire sentir presque *matériellement* les choses qu'il reproduit ; celui-là aime à rire et se plaît dans les animalités de l'homme. »

¹⁵ Lettre à Louise Colet, [6 juin 1853] ; *op. cit.*, t. II, p. 348.

¹⁶ Lettre à Louise Colet, [31 mars 1853] ; *op. cit.*, t. II, p. 292-293.

¹⁷ Extraits du *Journal* des Goncourt, lundi 21 décembre [1863] ; G. Flaubert, *Correspondance*, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1991, t. III, p. 883.

Par là, vous apprendrez ce qu'il est si nécessaire que vous sachiez : qu'encore qu'à ne regarder que les rencontres particulières ¹⁸...

Sur cette même page, le romancier prévoyait de faire figurer « 7 ou 8 autres » exemples du même genre tirés de Bossuet ¹⁹.

Il faut donc comprendre que le jugement que Flaubert porte sur l'orateur est nuancé : il l'admire – autant qu'il s'en méfie – pour son lyrisme mais il ne le recommande pas pour son style, comme il l'explique incidemment à Amélie Bosquet dans une lettre d'août 1864 :

Ce qui m'avait indigné dans votre article, c'était la comparaison que vous en faisiez [de Béranger et Horace Vernet] avec Bossuet et Chateaubriand, qui sont cependant loin d'être des dieux pour moi. Je maintiens que le premier écrivait mal, quoi qu'on dise. Mais il serait temps de s'entendre *sur le style*. N'importe ! je ne compare pas ces patriciens à ce boutiquier ²⁰.

Cependant, en contrepoint de cette admiration tout à la fois réelle et raisonnée, prend place un épisode peut-être moins connu des rapports de Flaubert avec Bossuet, mais pourtant très significatif. Il s'agit du procès de *Madame Bovary* qui s'ouvre le 29 janvier 1857. L'auteur comparaît alors pour outrage à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs. Or, comme l'a montré Yvan Leclerc ²¹, Flaubert ne va absolument pas plaider l'autonomie de l'art et son régime esthétique

[p. 90 =>]

spécifique qui le rendrait indépendant des tribunaux. Il choisit (mais avait-il vraiment le choix ?) de démonter pièce par pièce l'accusation en entrant dans la logique de ses accusateurs. Dans cette entreprise surprenante, sa caution de moralité est Bossuet. À peine sorti du tribunal, il se précipite pour raconter l'audience à son frère aîné :

La plaidoirie de M^e Senard a été splendide. Il a *écrasé* le Ministère public, qui se tordait sur son siège et a déclaré qu'il ne répondrait pas. Nous l'avons accablé sous des citations de Bossuet et de Massillon [...]²².

Il faut effectivement lire la plaidoirie de l'avocat de Flaubert, M^e Senard, et admirer l'habileté avec laquelle il répond à toutes les incriminations du Ministère public. D'emblée, il présente son client comme « tout imprégné de Bossuet et de Massillon » ²³ ; il lui prête une même inquiétude morale et un même devoir de réveiller les consciences : il est l'écrivain qui « comme Bossuet s'écrie : Réveillez-vous et prenez garde au péril ! » ²⁴ M^e Senard soutient ensuite que plusieurs passages incriminés par la justice sont tout bonnement « des imitations de Bossuet » ²⁵. Il va jusqu'à mettre en scène l'ouvrage, le volume, dont Flaubert se serait servi. Il parle avec émotion du « livre que M. Flaubert feuillette jour et nuit » ²⁶, il prend à témoin « ce livre tout marqué, tout flétri par le pouce de l'homme studieux qui y a pris sa

¹⁸ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 3, f^o 93 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_093_r).

¹⁹ Sur une autre page des dossiers documentaires, Flaubert indique : « Grands écrivains : Manquent des phrases de : Molière, Boileau, Bossuet [...] » (*ibid.*, ms g226, vol. 3, f^o 89 ; http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_089_r).

²⁰ Lettre à Amélie Bosquet, [9 août 1864] ; *op. cit.*, t. III, p. 403.

²¹ *Crimes écrits. La littérature en procès au XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991.

²² Lettre à son frère Achille Flaubert [30 janvier 1857] ; *op. cit.*, t. II, p. 677.

²³ « Plaidoirie de M^e Senard, Tribunal correctionnel de Paris, 31 janvier et 7 février 1857 » ; G. Flaubert, *Œuvres complètes*, éd. Claudine Gothot-Mersch, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2013, t. III, p. 489.

²⁴ *Ibid.*, p. 500.

²⁵ *Ibid.*, p. 515.

²⁶ *Ibid.*

pensée »²⁷. Mais surtout, il cite des textes de Bossuet et réussit à prouver que ce que Flaubert écrit dans son roman est directement inspiré de l'orateur, en particulier l'ultime baiser qu'Emma dépose « sur le corps de l'Homme-Dieu »²⁸.

Le 7 février 1857, Flaubert est acquitté : Bossuet a été l'efficace palladium de la Bovary.

Flaubert n'a donc pas hésité à s'abriter sous l'aile tutélaire de l'orateur pour se dédouaner des chefs d'accusation qui lui avaient été signifiés – même si ce haut patronage est évidemment bien plus une construction

[p. 91 =>]

ad hoc et une reconstruction *a posteriori* qu'une réalité. Si Flaubert a effectivement lu Bossuet pendant qu'il rédigeait *Madame Bovary*, ce n'était sûrement pas dans le but d'éveiller les consciences...

Or quand il ne s'agit plus de jouer esthétiquement des envolées et des accents lyriques dont use le prélat en chaire ou de l'utiliser comme caution morale pour prouver son innocence devant un tribunal, le jugement que Flaubert porte sur les idées défendues et incarnées par Bossuet se fait beaucoup plus critique. Les désaccords se font particulièrement jour lorsque l'écrivain, pour rédiger son grand roman encyclopédique en farce, doit à plusieurs reprises se reporter très précisément aux raisonnements développés par Bossuet dans ses différents ouvrages et aux prises de position théologiques, philosophiques et esthétiques qui en résultent. Ainsi, pour le chapitre IV de *Bouvard et Pécuchet*, consacré à l'histoire, il a lu, ou plus vraisemblablement relu, le *Discours sur l'histoire universelle*²⁹. Les notes qu'il a prises sur l'ouvrage ont laissé une trace forte et explicite dans le texte du roman :

Et de l'insouciance des dates, ils passèrent au dédain des faits.
Ce qu'il y a d'important, c'est la philosophie de l'histoire !
Bouvard ne put achever le célèbre *Discours* de Bossuet.
– « L'Aigle de Meaux est un farceur ! Il oublie la Chine, les Indes et l'Amérique ! mais a soin de nous apprendre que Théodose était “la joie de l'univers”, qu'Abraham “traitait d'égal avec les rois” et que la philosophie des Grecs descend des Hébreux. Sa préoccupation des Hébreux m'agace ! »
Pécuchet partagea cette opinion, et voulut lui faire lire Vico³⁰.

Dans le tourbillon de théories et de pratiques qui emportent incessamment les deux personnages, l'ouvrage de Bossuet est présenté sous

[p. 92 =>]

un jour uniquement négatif : matériellement, Bouvard n'a pas encore ouvert le livre qu'il l'a déjà abandonné ; et il se met à dresser un tableau extrêmement critique des lacunes et des

²⁷ *Ibid.*, p. 516.

²⁸ *Madame Bovary*, éd. Jeanne Bem, *op. cit.*, t. III, p. 436.

²⁹ L'existence de notes de lecture tirées de cet ouvrage est attestée, mais, actuellement, ces notes ne sont pas consultables et restent inédites (voir Stéphanie Dord-Crouslé, « La “BP-sphère”. Inventaire raisonné des pièces du dossier de genèse de *Bouvard et Pécuchet* », *Bouvard et Pécuchet : archives et interprétation (actes du colloque de Paris, 21-23 mars 2013)*, sous la dir. d'Anne Herschberg Pierrot et Jacques Neefs, Nantes, Éditions nouvelles Cécile Defaut, 2014, p. 25-46 ; et en ligne sur le site Flaubert de l'université de Rouen : « Le dossier de genèse de *Bouvard et Pécuchet* », http://flaubert.univ-rouen.fr/ressources/bp_sphere.php). Grâce aux trois citations recopiées sur des pages préparées pour le second volume du roman, on peut néanmoins affirmer que le romancier a lu ce *Discours* dans une édition de 1843 parue chez Firmin Didot (voir la fiche de l'ouvrage dans la bibliothèque de Flaubert : <http://www.dossiers-flaubert.fr/b-4315-1>).

³⁰ *Bouvard et Pécuchet, avec des fragments du « second volume » dont le Dictionnaire des idées reçues*, éd. Stéphanie Dord-Crouslé, Paris, Flammarion, GF, 2011, p. 181.

obsessions du prélat, déniaient ainsi tout intérêt à l'ouvrage dans un simple mouvement d'humeur.

Les notes que Flaubert a relevées pour le chapitre VI, qui traite de la politique, sont conservées à la bibliothèque municipale de Rouen et sont disponibles en ligne sur le site d'édition des dossiers documentaires de *Bouvard et Pécuchet*³¹. Elles portent sur la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, en l'occurrence l'édition parue chez Mariette en 1714³². Les registres de la bibliothèque de Rouen montrent que le romancier l'a empruntée et lue entre le 30 juillet et le 14 août 1878, après avoir demandé son avis à son ami Hippolyte Taine dans une lettre datée du 24 juillet :

J'aurais besoin de savoir que lire sur ces deux questions :

Le droit divin

Le suffrage universel.

C'est l'histoire, ou mieux l'origine du droit divin qui m'inquiète. Il doit avoir été formulé par les légistes des Stuarts ? – et n'être pas (comme doctrine) beaucoup plus vieux. Il se rattache à Saül !!! (je n'en doute pas). Mais il me faudrait quelque chose d'un peu moins vieux. Je ne vois que Bossuet (*Politique tirée de l'Écriture sainte*) et Bonald ?³³

De la lecture de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, Flaubert a extrait une page et demie de notes dont plusieurs citations sont utilisées dans la version définitive du roman :

L'ami de Dumouchel, ce professeur qui les avait éclairés sur l'esthétique, répondit à leur question dans une lettre savante.

« La théorie du droit divin a été formulée sous Charles II par l'Anglais Filmer.

« La voici :

« Le Créateur donna au premier homme la souveraineté du monde. Elle fut transmise à ses descendants ; et la puissance du roi émane de Dieu. "Il est son image" écrit Bossuet. L'empire paternel accoutume à la domination d'un seul. On a fait les rois d'après le modèle des pères.

« Locke réfuta cette doctrine³⁴.

[p. 93 =>]

Notons qu'ici la charge de la réfutation n'est pas laissée aux personnages mais est déléguée à Locke.

Enfin, Flaubert retourne à Bossuet pour les chapitres VIII (la philosophie) et IX (la religion) de son roman. Entre le 13 et le 24 janvier 1879, il emprunte à la bibliothèque de Rouen le tome XXII³⁵ des *Œuvres complètes* parues chez Mellier et Leclère en 1826, qui contient, entre autres traités : *De la connaissance de Dieu et de soi-même*. Cependant, pour documenter les deux citations qui mentionnent encore le nom de Bossuet dans le roman et qui concernent la nature de l'esprit³⁶ et la légitimité de l'esclavage³⁷, Flaubert se sert en réalité d'ouvrages de seconde main, ce qui est une pratique très usuelle chez lui.

³¹ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 6, f° 128 recto et verso (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_6_f_128_r).

³² Voir la fiche de l'ouvrage dans la bibliothèque de Flaubert : <http://www.dossiers-flaubert.fr/b-999-1>.

³³ Lettre à Hippolyte Taine, 24 juillet [1878] ; *op. cit.*, t. V, p. 409.

³⁴ *Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., p. 241-242.

³⁵ Voir la fiche de l'ouvrage dans la bibliothèque de Flaubert : <http://www.dossiers-flaubert.fr/b-284-1>.

³⁶ « Qu'est donc la matière ? Qu'est-ce que l'esprit ? D'où vient l'influence de l'une sur l'autre, et réciproquement ? / Pour s'en rendre compte, ils firent des recherches dans Voltaire, dans Bossuet, dans Fénelon – et même ils reprirent un abonnement à un cabinet de lecture » (*Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., p. 286).

³⁷ « Le comte croyant voir dans cette repartie une atteinte à la religion l'exalta. Elle avait affranchi les esclaves. / Bouvard fit des citations, prouvant le contraire : / – "Saint Paul leur recommande d'obéir aux maîtres comme à Jésus. Saint Ambroise nomme la servitude un don de Dieu. Le Lévitique, l'Exode et les conciles l'ont sanctionnée. Bossuet la classe parmi le droit des gens. Et Mgr Bouvier l'approuve" » (*ibid.*, p. 350).

Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement que l'insertion des idées de Bossuet dans la fiction ne se fait pas à leur avantage. C'est d'ailleurs suite à la lecture de la *Politique tirée de l'Écriture sainte* que Flaubert indique à Maupassant que « l'aigle de Meaux [lui] paraît décidément une oie »³⁸, en même temps qu'il recommande à son disciple, s'il veut se « distraire », de ne surtout pas lire cet ouvrage. Les fondements idéologiques, politiques et religieux de la pensée de Bossuet ne pouvaient trouver aucun écho favorable auprès de Flaubert ; ils ne suscitent au contraire que rejet et mépris. Le principe d'une autorité politique nécessairement exercée par la monarchie, le primat de la morale et la suprématie de l'Église sont des postulats qui lui sont totalement étrangers et qu'il va se plaire à épingler encore plus précisément dans les notes destinées au second volume de son dernier roman.

Une petite mise au point s'impose ici. Flaubert est mort alors qu'il terminait le premier volume de *Bouvard et Pécuchet*. Un deuxième volume devait certainement suivre, mais il devait être d'une facture

[p. 94 =>]

très différente : il aurait été presque entièrement composé de citations, d'extraits d'œuvres présentés selon un classement dont plusieurs états partiels coexistent dans les dossiers préparatoires. En même temps qu'il rédigeait son premier volume, Flaubert avait donc déjà avancé dans le processus de recherche et de sélection des citations devant figurer dans le second volume. Néanmoins, le travail était loin d'être terminé et le mode de classement que l'on trouve indiqué dans les pages préparées aurait sûrement été modifié, et pour le moins affiné, si l'écrivain avait pu mener son œuvre jusqu'à son terme. L'étude qu'on va maintenant présenter se fonde donc sur des matériaux qui existent mais que Flaubert aurait pu reclasser voire complètement éliminer de son deuxième volume s'il l'avait achevé...

On va s'intéresser successivement aux différentes catégories qui structurent les pages préparées pour le second volume, dans la mesure où elles contiennent des éléments issus de Bossuet ou le concernant. La première est celle des « Beautés » au sein desquelles Flaubert distingue plusieurs sous-genres, et en particulier des « Beautés de la religion » que les écrits de l'orateur contribuent à grossir. Flaubert raille ainsi la recommandation prudente qu'adresse Bossuet à Louis XIV à propos de sa relation avec madame de Montespan. La requête du prélat présente en effet cet amour sous le jour d'un feu dont on pourrait à volonté régler l'alimentation et donc mécaniquement contrôler l'intensité, comme s'il s'agissait d'un instrument de chauffage, d'une vulgaire chaudière et non d'un sentiment :

Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un instant une flamme si violente, ce serait demander l'impossible. Mais Sire tâchez peu à peu de la diminuer³⁹.

Deux autres citations attaquent beaucoup plus frontalement les principes défendus par Bossuet. La première, pointe la réaffirmation sans concession par l'orateur de la damnation des enfants morts sans baptême :

³⁸ Lettre à Guy de Maupassant déjà citée, [9 ?] août 1878 ; *op. cit.*, t. V, p. 416.

³⁹ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 1, f° 201 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_1_f_201_r). Dans des notes prises sur l'ouvrage de Boutteville : *La Morale de l'Église et la morale naturelle, études critiques* (1866), le romancier tourne en dérision une autre imprécision de langage qui donne l'impression que Bossuet reconnaît dire n'importe quoi alors que l'orateur pointe seulement la difficulté qu'il y a à définir ce que sont les esprits : « Lorsque nous parlons des esprits, nous n'entendons pas trop ce que nous disons », Sermon sur la mort, 2^e point » (*ibid.*, ms g226, vol. 6, f° 305, http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_6_f_305_r).

[p. 95 =>]

[elle] est de foi constante dans l'Église - ils sont coupables, puisqu'ils naissent sous le courroux de Dieu. Enfants de colère, par leur nature objets de haine et d'aversion, précipités dans l'enfer avec les autres damnés, ils y restent éternellement sous l'horrible puissance du démon⁴⁰.

En qualifiant ce jugement de « Beauté théologique », Flaubert souligne le caractère incompréhensible, pour un esprit contemporain non catholique, de ce châtement automatiquement appliqué à des enfants qu'il est difficile pour lui de concevoir autrement qu'innocents. Il en va de même pour l'esclavage que Bossuet, en toute logique, se refuse à dénoncer :

Condamner l'esclavage, c'est condamner le Saint-Esprit, qui ordonne aux esclaves par la bouche de saint Paul, de rester dans leur état⁴¹.

Flaubert a aussi relevé ce même principe dans la rubrique « Religion – Mysticisme – Prophétie » sous une formulation légèrement différente :

Le Saint-Esprit ordonne aux esclaves de demeurer en leur état, et n'oblige point leurs maîtres à les affranchir⁴².

Bossuet est ensuite épinglé dans la catégorie « Grands hommes »⁴³ pour les jugements dépréciatifs qu'il émet à l'encontre d'artistes au sens large, en particulier en raison de l'immoralité dont leurs œuvres seraient porteuses. C'est d'abord le musicien Lulli qui est visé car, écrit Bossuet :

[p. 96 =>]

Ses airs tant répétés dans le monde ne servent qu'à insinuer les passions les plus déréglées⁴⁴.

Boileau n'est pas épargné :

Pourvu qu'avec de beaux vers il sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satirique et qu'il fasse de belles peintures d'actions souvent très-laides, il est content⁴⁵.

⁴⁰ *Ibid.*, ms g226, vol. 1, f° 207 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_1_f_207_r).

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, ms g226, vol. 6, f° 182 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_6_f_182_r).

⁴³ Le maniement de cette catégorie se révèle par ailleurs particulièrement scabreux. En effet, dans la configuration actuelle des manuscrits, les citations qui y sont rangées sont soit des jugements dépréciatifs portés sur de grands écrivains ou des penseurs estimés de Flaubert par de pâles critiques prétentieux ou par des auteurs dont on sait que le romancier les honnissait (ainsi de Joseph de Maistre regrettant que « Les premiers essais de Virgile alarment le père de famille qui les présente à son fils » ou de Villemain épinglant « la diction grotesque de notre Ronsard ») ; soit des couronnes tressées à des auteurs que Flaubert méprisait (voir l'éloge que fait Cuvillier-Fleury du talent critique de Saint-Marc Girardin) ou qui sont incommensurables avec ceux avec qui on les compare (ainsi de Castille trouvant Daguerre « plus grand aux yeux du penseur que Michel-Ange et Raphaël ») ; soit encore des bourdes venant de personnes que Flaubert estimait (comme ce jugement de Taine : « Personne ne peut lire Boileau, sinon à titre de document historique »). La réversibilité des opinions est aussi fréquente. Ainsi, Voltaire est défendu par le faisceau d'une quinzaine de citations dont la charge s'inverse – mais il est aussi incriminé pour un éloge inconsideré : « Locke, le Platon de l'Angleterre, si supérieur au Platon de la Grèce ». La catégorie est donc éminemment plastique et doit être maniée avec beaucoup de précaution...

⁴⁴ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 3, f° 22 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_022_r).

⁴⁵ *Ibid.*, ms g226, vol. 3, f° 21 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_021_r).

Mais c'est surtout Molière⁴⁶, cet « infâme histrion »⁴⁷, que Bossuet poursuit de sa vindicte au grand dam de Flaubert⁴⁸. Dans ses *Maximes et réflexions sur la comédie*, l'orateur s'insurge :

Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière. Il remplit à présent tous les théâtres des équivoques les plus grossières dont on ait infecté les oreilles des chrétiens⁴⁹.

Et Flaubert a classé dans d'autres catégories encore d'autres citations de Bossuet insistant sur la primauté de cette même dimension morale. Sous le titre « Esthétique », rubrique « Morale », le romancier a sélectionné la définition que le prélat donne de la fin que doit poursuivre un auteur dramatique – fin qui ne correspond évidemment pas aux canons du romancier :

Tout le dessein d'un poète (dramatique), toute la fin de son travail, c'est qu'on soit comme son héros, épris des belles personnes, qu'on les serve comme des divinités – en un mot, qu'on leur sacrifie tout, si ce n'est peut-être la gloire dont l'amour est plus dangereux que celui de la beauté même⁵⁰.

[p. 97 =>]

Flaubert a aussi relevé, dans la rubrique « Morale », sous-genre « Théâtre », l'interrogation toute rhétorique de Bossuet qui équivaut à une sévère proscription du métier de comédienne :

Quelle mère, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu honnête, n'aimerait pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre ?⁵¹

Enfin, ce sont certaines des idées de Bossuet relatives à l'histoire qui sont brocardées. Dans la catégorie « Histoire et idées scientifiques », Flaubert a pris en note une interprétation onomastique de l'orateur qui lui semble pour le moins sujette à caution :

Leur nom montre qu'ils (les Francs) étaient unis par l'amour de la liberté⁵².

Dans l'*Oraison funèbre de la Duchesse d'Orléans*, le romancier met franchement en doute que la « cause de la révolution d'Angleterre » soit celle que Bossuet indique :

Que ces deux principaux moments de la grâce ont été bien marqués par les merveilles que Dieu a faites pour le salut éternel de Henriette d'Angleterre ! Pour la donner à l'Église il a fallu renverser tout un grand royaume. ... Mais si les lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois ; il met les âmes à ce prix ; il remue le ciel et la terre pour enfanter ses élus ; et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa dilection éternelle, que ces membres inséparables de son Fils bien-aimé, rien ne lui coûte pourvu qu'il les sauve⁵³.

⁴⁶ En 1852, Flaubert s'insurgeait déjà contre l'idée reçue qui sous-tendait le discours de réception à l'Académie française prononcé par Musset : « Bossuet et Fénelon sont au-dessus de Molière (non académicien) » (lettre à Louise Colet, [29 mai 1852] ; *op. cit.*, t. II, p. 97).

⁴⁷ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 3, f° 46 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_046_r).

⁴⁸ Dans une lettre à Maupassant, Flaubert rappelle « la fureur de Bossuet contre » Molière (19 [16] février 1880 ; *op. cit.*, t. V, p. 839-840).

⁴⁹ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 3, f° 23 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_023_r).

⁵⁰ *Ibid.*, ms g226, vol. 3, f° 51 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_051_r).

⁵¹ *Ibid.*, ms g226, vol. 5, f° 246 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_5_f_246_r).

⁵² *Ibid.*, ms g226, vol. 4, f° 28 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_4_f_028_r).

⁵³ *Ibid.*, ms g226, vol. 4, f° 38 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_4_f_038_r).

Flaubert pointe ainsi des approximations dans les explications que l'orateur avance à propos des événements du passé, mais surtout, il relève *a posteriori* la fausseté de certaines de ses prophéties :

La plus grande gloire des rois de France leur vient de leur foi - et de la protection constante qu'ils ont donnée à l'Église. – Ils ne laisseront pas affaiblir cette gloire - et la race régnante la fera passer à la postérité, jusqu'à la fin des siècles⁵⁴.

Cette « fin des siècles », dans la seconde moitié du XIX^e siècle, n'est évidemment plus à l'ordre du jour depuis longtemps. Aussi n'est-il pas

[p. 98 =>]

étonnant que Flaubert ait fait suivre la première de ces deux erreurs historiques de ce jugement enthousiaste de Victor Cousin, qui porte ainsi lourdement à faux :

Si on voulait donner à Bossuet un nom d'école comme au Moyen-âge, il faudrait l'appeler le docteur infallible⁵⁵.

La juxtaposition de ces deux citations n'est pas fortuite. Au contraire, leur belligérance intrinsèque – minutieusement organisée – est un exemple saisissant du type de dispositif dont Flaubert ambitionnait la généralisation dans le second volume de *Bouvard et Pécuchet*.

Et la contradiction est encore plus flagrante quand le romancier peut pointer des propos antithétiques tenus par des auteurs qui sont pourtant issus du même cercle idéologique, de la même chapelle, pourrait-on dire ici à bon escient. En effet, la position que Bossuet défend en ce qui concerne les enfants morts sans baptême, et qui est présentée comme étant « de foi constante dans l'Église »⁵⁶, est contredite par un prédicateur contemporain de Flaubert dont le romancier s'est astreint, pour *Bouvard et Pécuchet*, à lire huit volumes de conférences données à Notre-Dame de Paris entre 1856 et 1871. Il s'agit du père Félix dont les prédications sont regroupées par volumes annuels sous le titre : *Le progrès par le christianisme*. Or dans les notes qu'il a prises sur les conférences de 1863, l'écrivain indique, en la soulignant, cette prise de position tranchée :

Le père Félix nie que l'Église condamne au feu les enfants morts sans baptême – on a mal compris quelques mots des Pères et des Conciles. p. 236⁵⁷.

Dans la marge en face, Flaubert inscrit ces deux seuls mots : « Voyez Bossuet », accompagnés de signes de sélection qui montrent clairement son intention d'utiliser la contradiction entre Félix et Bossuet ainsi soulignée, dans la construction du second volume de son roman.

On trouve un autre exemple du procédé dans la catégorie « Grands hommes » avec la coprésence de deux jugements partiellement antithétiques portés sur Bossuet. Le premier émane d'un professeur de philosophie, Jean-Félix Nourrisson, dans son *Tableau des progrès de la*

[p. 99 =>]

pensée humaine depuis Thalès jusqu'à Hegel publié en 1858. Il y évoque Bossuet en termes élogieux, c'est un :

⁵⁴ *Ibid.*, ms g226, vol. 6, f° 179 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_6_f_179_r).

⁵⁵ *Ibid.*, ms g226, vol. 4, f° 38 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_4_f_038_r).

⁵⁶ *Ibid.*, ms g226, vol. 1, f° 207 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_1_f_207_r).

⁵⁷ *Ibid.*, ms g226, vol. 6, f° 259 verso (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_6_f_259_v).

vaste et solide génie *d'une science immense* et d'une droiture de sens admirable, circonspect et prévoyant, inflexible et *doux* ⁵⁸.

Les termes soulignés dans le manuscrit par le secrétaire et ami de Flaubert le sont sur l'indication du romancier lui-même, comme le prouve la citation telle qu'on la trouve dans les notes prises auparavant par le romancier ⁵⁹. Au nombre des qualités que Nourrisson reconnaît à Bossuet, deux semblent à Flaubert particulièrement surprenantes et incompatibles avec son propre jugement sur le contenu et le mode d'expression de la pensée de l'orateur : Flaubert remet vivement en cause l'« immense science » et la « douceur » de Bossuet, cette dernière qualité semblant effectivement peu compatible avec l'évocation terrifiante des flammes éternelles attendant les enfants morts sans baptême présente dans le fragment déjà cité ⁶⁰... Cependant, la page suivante du recueil manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Rouen présente une autre citation concernant Bossuet, toujours rangée sous le chapeau « Grands hommes », mais dont l'analyse va complexifier le rapport de Flaubert à Bossuet :

Bossuet, Fléchier, Massillon, dont nous n'avons jamais eu le bonheur de comprendre la haute éloquence, et qui seront toujours pour nous des hommes médiocres en fait de bon sens ⁶¹.

Au premier abord, on pourrait penser que c'est encore Bossuet qui est ici raillé, cette fois de pair avec Fléchier et Massillon. Mais à y regarder de plus près, on se rend compte que c'est exactement le contraire : le jugement dépréciatif qui est porté sur les trois ecclésiastiques se retourne contre celui qui en est à l'origine, à savoir les deux auteurs du roman *Les intimes*, Raymond Brucker et Michel Masson, qui publient sous le pseudonyme collectif de Michel Raymond. Attaqué, Bossuet l'est par un écrivain dont l'illégitimité évidente du jugement vient en retour manifester et conforter « la haute éloquence » et le « bon sens » des trois

[p. 100 =>]

orateurs. Que Nourrisson loue Bossuet à faux n'autorise pas Michel Raymond à lui dénier le statut de « grand homme ». Et inversement, la haute éloquence reconnue et rendue à Bossuet n'implique pas qu'elle soit accompagnée d'une immense science ou de douceur...

À l'aune du jugement flaubertien, Bossuet n'est pas exempt de reproches, mais ce n'est sûrement pas en niant les spécificités de l'orateur, en le réécrivant selon cette tradition vivace encore au XIX^e siècle des classiques corrigés ⁶², qu'on lui rendra justice, comme le souligne cette ultime citation classée dans les « Beautés du peuple », rubrique « Bêtise révolutionnaire » :

La Convention ordonna de corriger dans Racine, Bossuet, Massillon, tout ce qui sentait la religion et la royauté ⁶³.

Dans les pages préparées pour le second volume de *Bouvard et Pécuchet*, en conséquence de l'ordonnancement retors que Flaubert a commencé à mettre en place, les jugements se contredisent tour à tour, les points de vue varient et se réfutent les uns les autres, démasquant ainsi la partialité des opinions reçues, la vanité des sentences assénées et la

⁵⁸ *Ibid.*, ms g226, vol. 3, f° 17 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_017_r).

⁵⁹ *Ibid.*, ms g226, vol. 6, f° 23 verso (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_6_f_023_v).

⁶⁰ *Ibid.*, ms g226, vol. 1, f° 207 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_1_f_207_r).

⁶¹ *Ibid.*, ms g226, vol. 3, f° 18 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_3_f_018_r).

⁶² Voir l'article de Stéphane Zékian, « L'art de “chercher des poux dans la crinière des lions”. Flaubert et la tradition des classiques corrigés », *Revue Flaubert*, n° 13-2013 – « “Les dossiers documentaires de *Bouvard et Pécuchet*” : l'édition numérique du creuset flaubertien. Actes du colloque de Lyon, 7-9 mars 2012 », sous la dir. de Stéphanie Dord-Crouslé, 2014 (<http://flaubert.univ-rouen.fr/revue/article.php?id=167>).

⁶³ G. Flaubert, *Les dossiers documentaires de Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., ms g226, vol. 1, f° 197 (http://www.dossiers-flaubert.fr/cote-g226_1_f_197_r).

fragilité des positions établies, sans pour autant mettre à mal l'incontestable évidence du génie dont le jugement flaubertien est l'ultime étalon.

De cet examen, la statue de Bossuet ressort sûrement écornée mais certainement pas jetée à bas. Certes, l'Aigle de Meaux n'était pas un styliste au sens que Flaubert donnait à ce terme... Certes, les dimensions théologique, religieuse, morale et antimoderne inséparables de sa pensée ne pouvaient que rebuter un écrivain du XIX^e siècle éloigné de l'Église catholique, honnissant les cadres intellectuel et politique de l'Ancien régime, aspirant à une science universelle expliquant la nature hors de toute théogonie et plaçant le Beau au-dessus de tout. Mais Bossuet n'en reste pas moins pour Flaubert l'Orateur par excellence. Et lorsque le *Dictionnaire des idées reçues* donne du terme *Oraison* cette définition lapidaire : « Tout discours de Bossuet »⁶⁴, on peut se demander si la critique

[p. 101 =>]

de la *doxa* selon laquelle Bossuet n'aurait produit que des oraisons, ne se double pas, au-delà de la dénonciation d'une erreur d'histoire littéraire, et dans cet incessant carrousel des valeurs et de langages auquel l'encyclopédie critique en farce nous fait assister, si cette critique de la *doxa*, donc, ne se double pas de l'affirmation d'une identité profonde, celle du caractère indéfectiblement *oral* de l'œuvre bossuétienne. Pour Flaubert, Bossuet est l'homme de la voix, l'homme du souffle et peut-être aussi celui de l'image, celui qui, du haut de la chaire, parvient, presque par la seule force de son improvisation, à produire chez ses auditeurs des émotions que lui, Flaubert, ne peut atteindre qu'au terme d'un infini travail sur des brouillons, passés et repassés à l'épreuve de cette chaire laïque qu'est le « gueuloir ».

STEPHANIE DORD-CROUSLE

⁶⁴ *Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., p. 445.